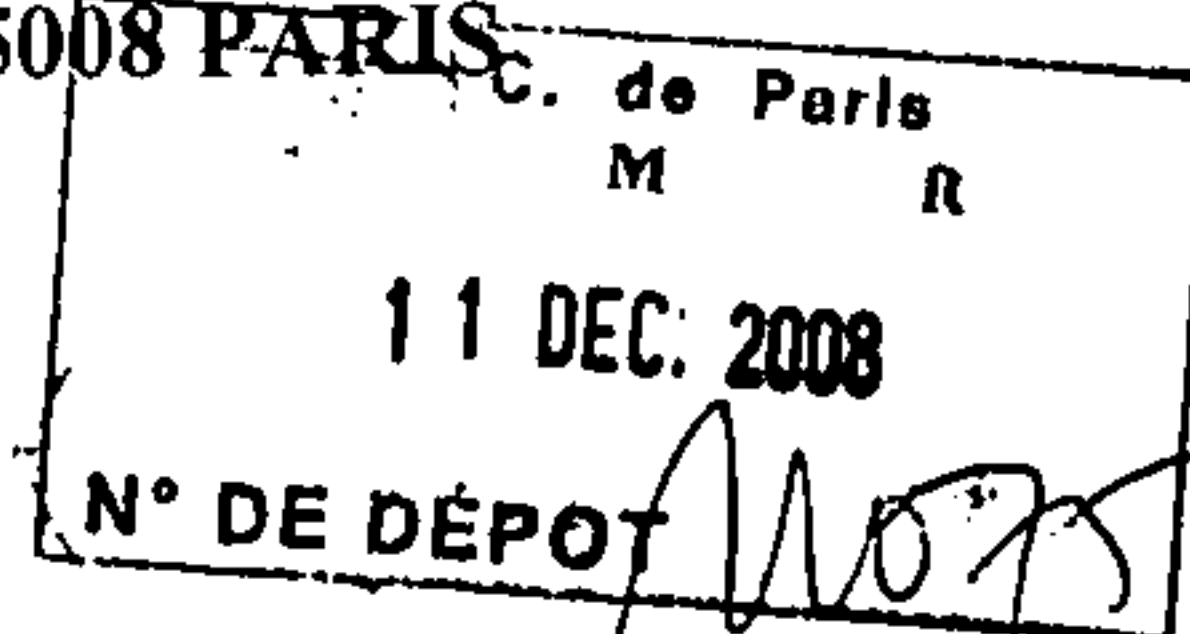


SLG EXPERTISE
Société par actions simplifiée au capital de 75 000 euros
Siège social : 60, Rue Pierre Charron - 75008 PARIS
320 853 518 RCS PARIS



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 10 JANVIER 2008**

Le 10 janvier 2008
A 10 heures,

Les associés de la société SLG EXPERTISE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au 60, Rue Pierre Charron - 75008 PARIS, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

En application des dispositions des statuts, l'Assemblée est présidée par Madame Marion BOLZE, présent et acceptant.

Monsieur Arnaud BERNARD et Monsieur Michel THOMAS-BOURGNEUF, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateur et secrétaire.

Monsieur François de BAUDUS, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 3 874 actions sur les 4500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins 2 250 actions est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- le rapport de gestion du Comité de direction,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Puis le Président déclare que le rapport du Comité de direction, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un directeur général ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport du Comité de direction.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un court débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

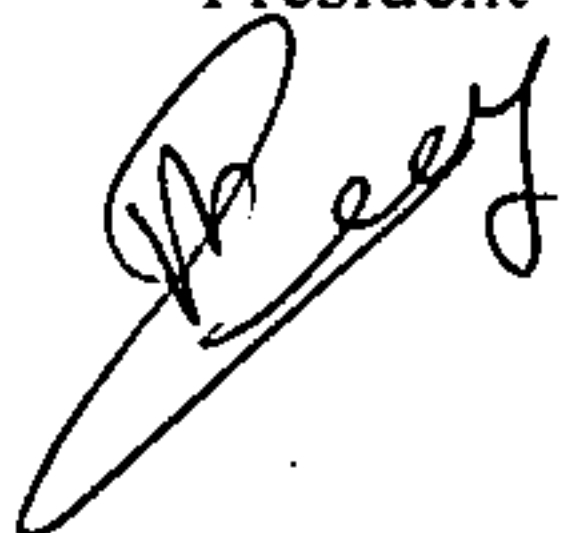
L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Isabelle GAREAU de son mandat de directeur général et de sa qualité de membre du comité de direction, à compter du 31 décembre 2007. Elle la remercie pour le travail qu'elle a effectué durant son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Marion BOLZE
Président



Michel THOMAS-BOURGNEUF
Scrutateur

Arnaud BERNARD
Secrétaire